

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 20 septembre 2021  
N° CP-2021-8-5-4

### **5<sup>ème</sup> Commission**

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

### **Service instructeur**

Service jeunesse

### **Service consulté**

## **PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA DEUXIÈME ANNÉE DU DISPOSITIF FILIÈRES MÉTIERS DANS LES COLLÈGES**

Résumé : A partir de la rentrée 2018, les collèges Grégoire de Tours à MARLENHEIM et Frison-Roche de LA BROQUE ont mené une expérimentation visant à faire découvrir aux collégiens les métiers d'excellence ou à fort potentiel de recrutement. Le Conseil départemental du Bas-Rhin les a accompagnés par un soutien financier dans la mise en œuvre de cette expérimentation.

Au vu du bilan très positif de ces actions, le Conseil départemental du Bas-Rhin a, lors de sa séance du 9 décembre 2019 (délibération n°CD/2019/099), approuvé le lancement d'un appel à projets afin d'élargir le dispositif à d'autres collèges volontaires. Dix collèges ont ainsi été sélectionnés et ont pu intégrer dès la rentrée 2020/2021 ce dispositif "Filières métiers", prévu sur 3 ans.

Sur fond de crise sanitaire, seuls 7 collèges ont pu démarrer leur projet cette première année scolaire.

Le présent rapport propose à la Commission permanente d'attribuer un soutien financier prévu dans le cadre de la subvention pluriannuelle du contrat d'objectifs, aux collèges porteurs de ces actions pour l'année 2 du dispositif. Le montant total des subventions de fonctionnement proposées est de 29 000 €.

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a adopté en mars 2017 le Plan « Action éducatives et Collèges » (rapport n° CD/2017/007). Les actions prévues dans ce plan permettent

d'accompagner le collégien à devenir un citoyen autonome et responsable, à développer sa créativité, sa curiosité et son esprit critique ainsi qu'à choisir, agir et oser par soi-même.

Il s'agissait notamment pour le Conseil départemental du Bas-Rhin d'accompagner le développement des potentiels de chacun à l'heure des premiers choix d'orientation en favorisant l'expérimentation individuelle, la découverte de métiers d'excellence ou à fort potentiel de recrutement.

Ainsi, suite aux expérimentations réussies menées au collège Grégoire de Tours de Marlenheim et au collège Frison-Roche de La Broque, le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé de créer un dispositif permettant de soutenir 10 filières métiers au sein des collèges bas-rhinois. (CD/2019/099)

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'attribuer un soutien financier prévu dans le cadre de la subvention pluriannuelle du contrat d'objectifs, pour la seconde année du dispositif 2021 aux collèges concernés.

### **1. Modalités opérationnelles du partenariat**

Le Conseil départemental du Bas-Rhin s'est engagé à accompagner sur une période de 3 ans les 10 établissements retenus au moyen d'un contrat d'objectifs pluriannuel. Ce document intègre les engagements des parties mais également les modalités de suivi du partenariat : fréquence, évaluation et restitution des actions menées.

Une convention financière annuelle définit les modalités de la participation en couvrant, en tout ou partie, les frais inhérents à la mise en place du projet (achats de matériels et de fournitures pédagogiques, frais de déplacement, ...).

Le montant est plafonné à 10 000 € annuels.

Les modalités de versement et le montant de cette participation feront l'objet de conventions financières ultérieures, pour chaque année scolaire.

### **2. L'impact de la crise sanitaire sur les projets**

Seuls 7 collèges ont pu démarrer leur projet au cours de cette première année 2020/2021. Dans ce contexte de crise sanitaire, ces 7 collèges n'ont pas pu consommer la totalité de la subvention que la Collectivité leur a versée pour l'année 1 du dispositif.

De fait, un éventuel reliquat est pris en compte en complément de la nouvelle demande de subvention de l'année 2.

Les 3 autres collèges qui n'ont pu démarrer leur projet espèrent pouvoir le débiter dès cette rentrée de septembre 2021. Ces établissements mobiliseront la subvention déjà accordée par la Collectivité pour l'année 1 non entamée.

#### **2.1 TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG**

Collège La Pierre Polie (Vendenheim) : projet autour des métiers de l'écoconstruction / construction durable.

Collégiens concernés : 1 classe de 4<sup>ème</sup> : 25 collégiens + poursuite de certaines activités avec les 30 collégiens engagés en 2020/2021

- Montant de subvention accordée année 1 : 2 200 €

- Budget mobilisé : 557,87 €

- Reliquat année 1 : 1 642,13 €

- **Montant de subvention demandée pour l'année 2 : 1 200 €**

- Soit un budget prévisionnel global année 2 (reliquat + demande de l'année 2) de : 2 842,13 €

Collège Paul Wernert (Achenheim) : projet autour des métiers de l'alimentation éco-responsable « Bien dans son assiette, bien sur sa planète ».

Collégiens concernés : 1 classe de 4<sup>ème</sup> : 28 collégiens + éco-délégués : 20

- Montant de subvention accordée année 1 : 6 700 €
- Budget mobilisé : 643,10 €
- Reliquat année 1 : 6 056,90 €
- **Montant de subvention demandée pour l'année 2 : 0 €**
- Soit un budget prévisionnel global année 2 (reliquat + demande de l'année 2) de : 6 056,90 €

## 2.2 TERRITOIRE OUEST ALSACE

Collège de la Haute Bruche (Schirmeck) : projet autour des soins et services à la personne - **Projet non démarré.**

Collégiens concernés : 1 classe de 4<sup>ème</sup> : 15 collégiens

- Montant de subvention accordée année 1 : 3 960 €
- Budget mobilisé : 0 €
- Reliquat année 1 : 3 960 €
- **Montant de subvention demandée pour l'année 2 : 0 €**
- Soit un budget prévisionnel global année 2 (reliquat + demande de l'année 2) de : 3 960 €

Collège Frison Roche (La Broque) : projet autour des métiers de la filière hôtellerie-tourisme, restauration.

Collégiens concernés : 7 collégiens volontaires de 4<sup>ème</sup> + 13 collégiens volontaires de 3<sup>ème</sup>

- Montant de subvention accordée année 1 : 4 905 €
- Budget mobilisé : 1 098,72 €
- Reliquat année 1 : 3 806,28 €
- **Montant de subvention demandée pour l'année 2 : 400 €**
- Soit un budget prévisionnel global année 2 (reliquat + demande de l'année 2) de : 4 206,28 €

Collège Grégoire de Tours (Marlenheim) : projet autour des métiers d'art et d'artisanat.

Collégiens concernés : Classe 3<sup>ème</sup> option : 12 collégiens + classe 4<sup>ème</sup> option : 15 collégiens + toutes les classe de 5<sup>ème</sup> : 150 collégiens

- Subvention accordée sur l'année N-1 (année expérimentale) : 2 765,54 €
- Budget mobilisé : 2 660,43 €
- Reliquat année expérimentale : 105,11 €
- Montant de subvention accordée année 1 : 9 800 € + reliquat 105,11 € = 9 905,11 €
- Budget mobilisé : 9 891,28 €
- Reliquat année 1 : 13,83 €
- **Montant de subvention demandée pour l'année 2 : 9 800 €**
- Soit un budget prévisionnel global année 2 (reliquat + demande de l'année 2) de : 9 813,83 €

Collège Rembrandt Bugatti (Molsheim) : projet de pôle d'excellence des métiers industriels.

Collégiens concernés : Classe 3<sup>ème</sup> avec les élèves d'Ulis en immersion + 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> : potentiellement 220 collégiens

- Montant de subvention accordée année 1 : 10 000 €
- Budget mobilisé : 9 992,88 €
- Reliquat année 1 : 7,12 €
- **Montant de subvention demandée pour l'année 2 : 6 200 €**
- Soit un budget prévisionnel global année 2 (reliquat + demande de l'année 2) de : 6 207,12 €

### 2.3 TERRITOIRE CENTRE ALSACE

Collège du Kosterwald (Villé) : les métiers du numérique : le numérique dans les métiers / le numérique dans l'entreprise.

Collégiens concernés : 1 classe de 4<sup>ème</sup> : 28 collégiens + si possible un groupe d'élèves volontaires multi-niveaux (sans précision),

- Montant de subvention accordée année 1 : 10 000 €
- Budget mobilisé : 8 955,53 €
- Reliquat année 1 : 1 044,47 €
- **Montant de subvention demandée pour l'année 2 : 8 400 €**
- Soit un budget prévisionnel global année 2 (reliquat + demande de l'année 2) de : 9 444,47 €

Collège Romain-Rolland (Erstein) : projet autour de la filière bois – « Le bois dans tous ses états ».

Collégiens concernés : 1 classe de 4<sup>ème</sup> : 25 collégiens + 3<sup>ème</sup> découverte (potentiellement 195).

- Montant de subvention accordée année 1 : 3 500 €
- Budget mobilisé : 2 979,28 €
- Reliquat année 1 : 520,72 €
- **Montant de subvention demandée pour l'année 2 : 3 000 €**
- Soit un budget prévisionnel global année 2 (reliquat + demande de l'année 2) de : 3 520,72 €

### 2.4 TERITOIRE NORD ALSACE

Collège du Val de Moder (La Walck) : projet autour des métiers de l'aéronautique - **Projet non démarré.**

Collégiens concernés : Classes de 4<sup>ème</sup> : potentiel de 80 + classes de 3<sup>ème</sup> : potentiel de 80 collégiens,

- Montant de subvention accordée année 1 : 900 €
- Budget mobilisé : 0 €
- Reliquat année 1 : 900 €
- **Montant de subvention demandée pour l'année 2 : 0 €**
- Soit un budget prévisionnel global année 2 (reliquat + demande de l'année 2) de : 900 €

Collège André Maurois (Bischwiller) : projet autour du secteur hospitalier - **Projet non démarré.**

Collégiens concernés : Classes de 4<sup>e</sup> générale, SEGPA : potentiel de 50 collégiens + 6 élèves de la classe de l'Institut Médico-éducatif du Sonnenhof.

- Montant de subvention accordée année 1 : 3 500 €
- Budget mobilisé : 0 €

- Reliquat année 1 : 3 500 €
- **Montant de subvention demandée pour l'année 2 : 0 €**
- Soit un budget prévisionnel global année 2 (reliquat + demande de l'année 2) de : 3 500 €

L'ensemble de ces projets touchera **999 collégiens** pour l'année 2 du dispositif et représentera un montant d'aides cumulées de **29 000 €**.

Pour rappel :

- 965 collégiens devaient être concernés en année 1 par ce dispositif,
- 748 en ont bénéficié soit 78%,
- 55 465 € de subvention ont été accordés,
- 34 013,55 € ont été mobilisés, soit 61%.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder des subventions de fonctionnement d'un montant total de 29 000 € aux collèges participant au dispositif « Filières Métiers », au titre de l'année 2 de mise en œuvre du projet, selon le détail joint en annexe 1 du présent rapport ;
- D'approuver les termes du modèle-type de convention financière annuelle jointe en annexe 2 du présent rapport ;
- De m'autoriser à signer, sur la base de ce modèle-type, une convention avec chacun des établissements attributaires d'une subvention au titre de l'année 2 du dispositif, selon le tableau joint en annexe 1 du présent rapport.

Il est précisé que ces subventions seront versées selon les modalités détaillées dans la convention financière annuelle afférente.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante : Opération P207O001 - ligne 65-657381-221-43.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY